

## CONSEIL MUNICIPAL

- Approbation du PV du conseil municipal du 23 septembre 2016 [unanimité]  
Le conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 23 septembre 2016.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

## AFFAIRES GENERALES

- Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal [information]  
Le conseil municipal a pris acte des décisions du 21 septembre, 29 septembre et 07 octobre 2016 prises par le Maire par délégation du conseil municipal.

- Ouverture des commerces le dimanche [28 abstentions, 1 CONTRE]  
Le conseil municipal s'abstient d'émettre un avis concernant l'ouverture des commerces en 2017 dans les strictes conditions présentées par la présente délibération.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

## FINANCES

- Budget général 2016 – décision modificative n°1 [24 POUR, 5 abstentions]  
Le conseil municipal approuve, section par section et chapitre par chapitre, la présente décision modificative au budget général 2016, qui s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à 42 100 € : soit 42 100 € en section de fonctionnement et 0 € en section d'investissement.
- Anticipation des crédits d'investissement sur le budget 2017 [24 POUR, 5 abstentions]  
Le conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2016.
- Tarifs communaux 2017 [Unanimité]  
Le conseil municipal fixe les tarifs 2017 tels que définis en annexe de la présente délibération, acte que les tarifs relatifs au service scolaire et à l'accueil de loisirs enfance jeunesse pourront cependant être revus lors du vote du budget avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2017.
- Actualisation des subventions aux établissements scolaires [Unanimité]  
Le Conseil municipal approuve les subventions telles que détaillées dans la délibération et ajustées en fonction des effectifs réels.
- Admissions en non-valeur [Unanimité]  
Le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur les produits présentés dans la délibération pour un montant total de 194,07 €.
- Créances éteintes [Unanimité]  
Le Conseil Municipal valide les créances éteintes présentées dans la délibération pour un montant total de 1 169,24 €.
- Provisions pour dépréciation des comptes de tiers [Unanimité]  
Le conseil municipal approuve les modalités de constitution, de reprise et d'ajustement, et autorise les constitutions et reprises de la provision pour dépréciation des comptes de redevables telles qu'elles ont été présentées dans la délibération.
- Subvention Vaincre la mucoviscidose [Unanimité]  
Le conseil municipal approuve la subvention à l'association « Vaincre la mucoviscidose » pour un montant de 50 €.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

## SCOLAIRE

- Convention financière avec l'OGEC pour la participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'école Sainte Marie/Saint Brice [Unanimité]  
Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'OGEC telle que présentée.
- Multi accueil : convention MSA relative à la prestation de service unique [Unanimité]  
Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la prestation de service unique pour l'accueil du jeune enfant avec la MSA telle que présentée.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

## RELATIONS EXTERIEURES

- Avenant à la convention avec GUINEE 44 – projet éducatif « EduKindia » [Unanimité]  
Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention avec l'association Coopération Atlantique Guinée 44, modifiant l'article 3 pour permettre le versement d'une subvention de 3000 € pour financer en 2016 le projet « EduKindia ».

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

## URBANISME

- Dénomination de voie [Unanimité]  
Le conseil municipal retient le nom de « Impasse du Corbon » pour la voie privée desservant à la fois le lotissement « Les Prés du Corbon » et les maisons existantes situées en amont et en aval de cette opération.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

## PERSONNEL

- Tableau des effectifs – créations d'emplois d'agents recenseurs [Unanimité]  
Le conseil municipal décide la création de 14 postes d'agents recenseurs, fixe la rémunération de ces agents telle que définie dans la présente délibération, et autorise Monsieur le Maire à ordonnancer une rémunération complémentaire de 150 euros par agent recenseur sous réserve que les bénéficiaires aient effectué avec qualité la totalité des opérations de recensements demandées.

- Tableau des effectifs – modification [Unanimité]

Le conseil municipal approuve les créations et la suppression d'emplois proposées, dit que ces modifications prendront effet au 1<sup>er</sup> décembre 2016, et dit que le tableau des effectifs est modifié en conséquence.

- Tableau des effectifs – création d'un emploi d'avenir [Unanimité]  
Le conseil municipal approuve la création d'un emploi d'avenir pour le service espaces verts à temps complet, d'une durée de 12 mois, rémunéré au SMIC dit que le tableau des effectifs est modifié en conséquence.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

## QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire indique que les prochaines séances de conseils municipaux auront lieu les vendredis 12 mai et 16 juin 2017.
- Monsieur le Maire indique que les vœux à la population auront lieu lundi 09 janvier 2017.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Affiché le 25 novembre 2016  
Le Maire  
M. Alain VEY

